



Mairie d'Archigny

**Compte-Rendu tenant lieu de Procès-Verbal
Réunion du 15 janvier 2019**

L'An deux mil dix-neuf, le 15 janvier à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky ROY.

Etaient présents: M. Frédéric COGNE, Mme Dominique DESTREMAU, Mme Béatrice DUVEAU, Mme Laëtitia FLECHARD, Mme Sylvie GOURMAUD, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. René QUERE, M. Jacky ROY, Mme Chantale VACHON

Procuration: Mme Monique CARDINEAUX donne son pouvoir à M. René QUERE

Etaient absents: M. Florent BUSSEREAU, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD, Mme Caroline ROUSSEL

Etait excusée : Mme Monique CARDINEAUX

Secrétaire de séance : Mme Françoise LE MEUR

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2018
3. Budget Communal 2019 section d'investissement autorisation de mandatement dans la limite de ¼ des dépenses prévues en 2018
4. Demande de subvention au titre de la DETR : Centre Bourg réfection des trottoirs avec mise en accessibilité PMR Rue Roger Furgé, Rue du Champ de Foire

Questions diverses

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est Madame Françoise LE MEUR.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil en date du 11 décembre 2018

Monsieur le Maire rappelle les différents points étudiés et les délibérations lors de la séance du 11 décembre 2018.

Monsieur René Quéré demande une relecture des questions diverses

Les membres du Conseil Municipal font remarquer qu'il y a des fautes d'orthographe à la question diverse d'intervention de Monsieur Pinneau. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un copier/coller du texte que Monsieur Pinneau a fait parvenir au secrétariat sans corrections des fautes d'orthographe.

Madame Chantale Vachon demande à ce que soit corrigée sa phrase au point 4 de la manière suivante : « Mme Chantale Vachon trouve dommage que les tableaux d'avancements ne soient pas présentés au préalable au Conseil Municipal et juge que cela peut créer une déception du personnel. »

Vote Pour 9 Contre 0 Abstention 1

3. Budget communal 2019 section d'investissement autorisation de mandatement dans la limite de ¼ des dépenses prévues en 2018

**Délibération n° 01-2019 : BUDGET COMMUNAL 2019 SECTION D'INVESTISSEMENT
AUTORISATION DE MANDATEMENT DANS LA LIMITE DE ¼ DES DEPENSES PREVUES EN 2018**

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif 2018,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Monsieur le Maire propose donc la répartition suivante :

Montant des dépenses d'investissement prévu au budget 2018 :	327 540.00 €
Montant des crédits afférents au remboursement de la dette 2018 :	88 839.22 €

Différence : 238 700.78 €

¼ des crédits ouverts moins remboursement de la dette : 59 675.19 €

RESTE A REALISER 2018 :

PROG 136 : ECOLE

Article 2313 Constructions	21 475.74 €
----------------------------	-------------

SOLDE (59 675.19 – 21 475.74) = **38 199.45 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du montant indiqué ci-dessus.

Vote Pour 11 Contre 0 Abstention 0

4. Demande de subvention au titre de la DETR : Centre Bourg réfection des trottoirs avec mise en accessibilité PMR Rue Roger Furgé, Rue du Champ de Foire

Délibération n° 02-2019 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : CENTRE BOURG REFECTION DES TROTTOIRS AVEC MISE EN ACCESSIBILITE PMR RUE ROGER FURGE, RUE DU CHAMP DE FOIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection des trottoirs avec la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite du Centre Bourg Rue Roger Furgé (de l'angle de la Rue du Champ de Foire à l'école primaire des deux côtés) et Rue du Champ de Foire.
L'aménagement de 9 places de parking pour PMR.

Le projet présenté s'élèverait à 110 544.75 Euros HT soit 132 653.70 Euros TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter une subvention au titre de la DETR pour la mise en œuvre de ce projet d'un montant de 33 163.42 Euros soit 30% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de Centre Bourg réfection des trottoirs avec mise en accessibilité PMR Rue Roger Furgé, Rue du Champ de Foire et aménagement de 9 places de parking pour PMR.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention.

Vote Pour 11 Contre 0 Abstention 0

5. Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu d'un parent d'élève concernant l'état de l'abri bus situé au carrefour de la Nivoire/Les Flammes. La remise en état de ce dernier sera évoquée en commission voirie/bâtiment.

* * * * *

Madame Dominique Destremau fait part au Conseil Municipal des prochaines manifestations à venir :

- La Course cycliste Vienne Classic le 03/03/2019 (besoin de signaleurs)
- Le Rallye de la Vienne 15-16/03/2019 (petit déjeuner offert par la mairie)

* * * * *

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association les 2CV du Poitou qui demande l'autorisation d'emprunter certains chemins communaux pour leur balade prévue le 18/05/2019. Elle renouvelle sa demande d'autorisation de faire leur pique-nique au plan d'eau comme l'année précédente ainsi que l'autorisation d'avoir accès aux toilettes. L'association devra faire une reconnaissance des chemins.

* * * * *

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail d'une nouvelle habitante de la commune au lieu-dit « Les Mathieux » qui souhaite ouvrir une pension canine (maximum 4 chiens). Le Conseil Municipal est favorable à ce projet.

* * * * *

Madame Dominique Destremau présente au Conseil Municipal le courrier de proposition de location du chalet du plan d'eau pour la saison 2019 de Mme Aloïs Martin.

Madame Chantale Vachon expose qu'il n'y a pas eu de dérangements lors de la saison 2018 mais on ne sait pas trop ce qu'il s'y passait.

Monsieur Gérard Lefèvre informe le Conseil Municipal que la friteuse a disparu et qu'une caution de 50 Euros a été retenue à Mme Martin.

Monsieur Frédéric Cogné explique que lors du moules-frites de la FNATH au mois de juillet 2018, l'association a récupéré le chalet en mauvais état de propreté, des crottes de chiens à ramasser sur tout le site.

Un entretien sera organisé avec Madame Aloïs Martin.

* * * * *

Monsieur le Maire présente le projet de PLU de la commune de Sainte-Radegonde. Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PLU de cette commune.

* * * * *

Madame Dominique Destremau informe le Conseil Municipal qu'en ce moment a lieu le recensement des chemins/sentiers de randonnées avec Grand Châtellerault.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h25.